

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JANVIER 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt deux, le lundi trois janvier à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY.

Messieurs : Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Paulo Alexandre DA SILVA, Dominique DAVARD, Romain DUCHENE, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs donnés : Madame Nathalie MARIADASS donne pouvoir à Madame Corine FERTEY.

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du six décembre deux mille vingt et un a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Le Maire débute la séance par la présentation de ses meilleurs vœux pour l'année 2022 à l'ensemble de l'équipe. Il souhaite aussi une année 2022 positive et optimiste pour le Village, la poursuite et le renforcement des actions engagées depuis un an et demi et la participation active de tous les Elus aux réunions des Commissions et des Projets programmées toutes les semaines, chacun y apportant ses compétences personnelles ou professionnelles.

Ordre du jour :

1) Régularisations comptables :

A) Le Maire fait lecture d'une demande du Comptable Public au sujet d'une facture impayée de 210,76 € émise en 2018. Il est nécessaire de constituer une provision de 15 % de la somme (soit 31,62 €) au profit du compte 6817, les équipes comptables poursuivant les travaux de recouvrement de cette somme.

Vote : 13 voix pour (pouvoir compris).

B) Le Maire présente une facture reçue d'un fournisseur le 2/12/2021, d'un montant de 747 € TTC (636,39 €HT). Elle concerne divers achats commandés par la Commune, sur une période s'étalant du 24 mars 2019 au 11 novembre 2021.

Sur proposition de la Commission Finances ayant étudié le dossier, les Elus décident le paiement des articles commandés sur la période postérieure au 28/01/2020, pour laquelle la traçabilité est réalisable (commande coussins et fleurs pour cérémonies pour un montant de 382,60 € HT). Les commandes de la période antérieure au 28/01/2020, sans traçabilité possible (achat de fleurs et bons d'achat pour un montant de 254,09€ HT), ne seront pas payées.

Vote : 12 voix pour (pouvoir compris) ; 1 voix contre.

Sur la base de ce constat, la Commission Finance a demandé un état comptable de fin d'année à ses fournisseurs récurrents.

2) Modification des Compétences Emploi, Cohésion Sociale, Sport de haut niveau, Santé :

La délibération du Conseil Communautaire EPN du 14/12/2021 doit obtenir l'accord des communes membres pour être actée officiellement par Monsieur le Préfet.

En détail :

- Préciser la compétence « Appui à la formation professionnelle » comme suit : « Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques ».
- Préciser la compétence « Cohésion sociale et territoriale » comme suit : « Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires.
- Etendre la compétence « Soutien au sport de compétition de haut niveau » comme suit : « Basket-Ball, Volley-Ball, Hand Ball et Triathlon ».

Etendre la compétence « Santé » comme suit : Action de prévention et promotion de la santé ; action encourageant et favorisant l'accueil de stagiaire et futurs professionnels de santé ; Unité mobile de santé ; Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé Libéraux d'Evreux Sud et Evreux Centre ».

Vote : 13 voix pour (pouvoir compris).

3) Cimetière : travaux préalables aux constats d'abandon des concessions :

Sylvie DUBOIS présente un important travail d'identification de 27 concessions supposées à l'abandon et explique le dispositif légal pour la reprise de ces concessions par la Commune (par anticipation de futurs problèmes de place) : sépultures perpétuelles concédées depuis 30 ans au moins, sans inhumation au cours des 10 dernières années.

Les Elus décident de la **date du Samedi 26 mars 2022 à 10H00** pour une visite de constat sur site. Au préalable, La Commune assurera la publicité de cette action dans la presse, par affichage informatique et papier dans les supports habituels et porte du Cimetière, par une identification des emplacements au Cimetière, par une recherche des familles concernées. Vous trouverez en annexe de ce compte-rendu la liste des concessions concernées.

4) Convention Commune / SIEGE 27 :

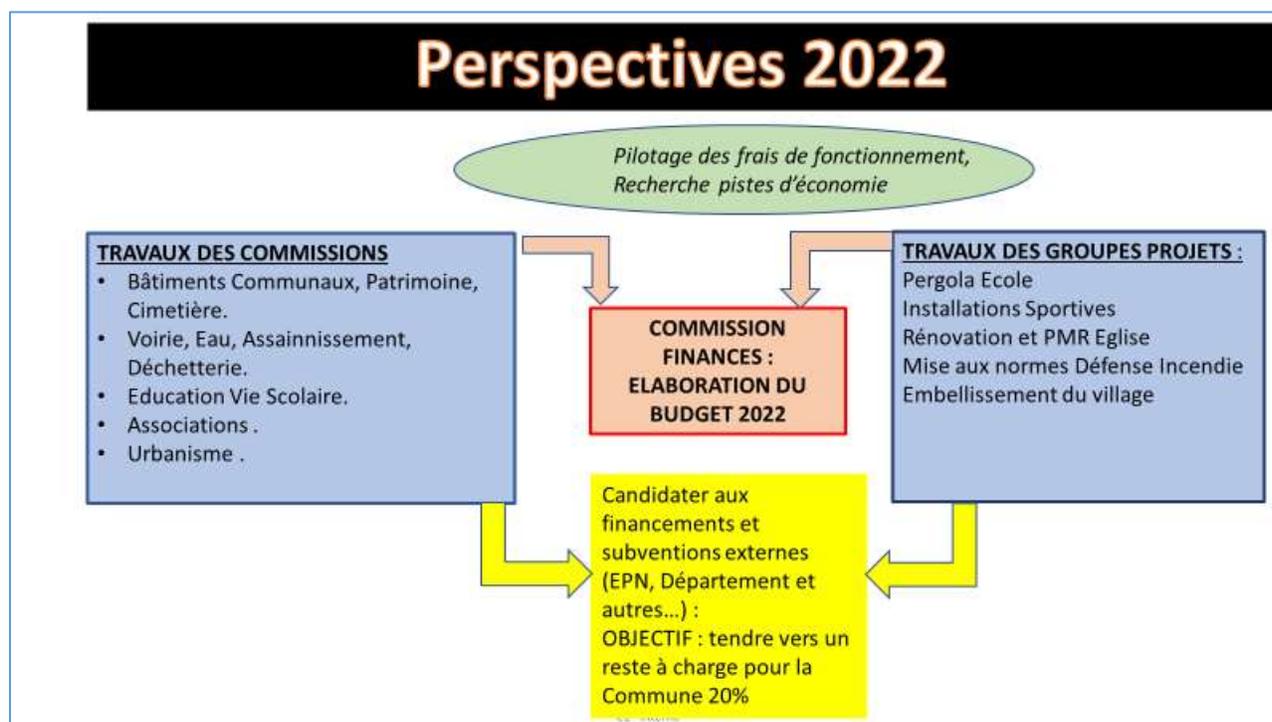
Le Maire propose la poursuite de l'opération pluri-annuelle de remplacement de l'éclairage public aujourd'hui sous format « Néon » par des « LED ».

Le SIEGE 27 propose chaque année aux Communes volontaires, la démarche citée ci-dessus, dans la limite de 20000 € par an, la Commune ne payant qu'un tiers de la dépense, soit 6666,67 €. Cette démarche a été réalisée en 2020, programmée en 2021 Rue de Grosseoeuvre (travaux effectifs prévus courant mars 2022 suite rupture d'approvisionnement) et propose une réalisation Rue de l'Empire pour 2022. Le choix des rues relève d'une préconisation du SIEGE au regard de la vétusté des installations existantes. Notons les importantes économies de fonctionnement à la suite de ces travaux.

Vote : 13 voix pour (pouvoir compris).

5) Réalisations 2021 / Perspectives 2022 :

Le Maire présente aux Elus un PWP des travaux réalisés depuis juillet 2020 (à retrouver en annexe de ce compte-rendu). Il rappelle la méthode de fonctionnement pour 2022 :



6) Questions diverses :

Alex BOUTELET fait état de présence de rats dans sa propriété. Le Conseil prend note et recherchera les procédures légales prévues dans ce cas de figure (process, produits autorisés, financement, ...).

Alex BOUTELET fait part d'une demande d'un administré proposant de nommer du nom de son Père récemment décédé, le chemin de terre reliant le lotissement dit « Rue de l'Empire » à la mare Rue de Garencières. Le Conseil prend note de cette demande orale qui nécessite réflexions. Il fait aussi remarquer que la finalisation de cette allée sur la Rue de Garencières n'est pas réalisée à ce jour, cela paraît un préalable à toute prise de décision.

Noël à l'École : Nathalie DULIZE fait un compte-rendu du marché de Noël (à retenir : forte fréquentation à 16h30 s'atténuant ensuite, faible participation des parents d'élèves à l'organisation, compensée par une aide des Agents Communaux et quelques Elus, bénéfice de 579 €) et de la distribution (par le Père Noël que nous remercions) des chocolats en classes à la veille des vacances. A noter que l'organisation d'une kermesse en juin nécessitera une large implication des Parents d'Elèves et doit se préparer dès maintenant.

Chocolats des Anciens : à ce jour, 80 boîtes distribuées sur les 100 prévues. Jean-Louis RAT se propose d'organiser la distribution des boîtes restantes.

Protocole sanitaire : Le Maire rappelle l'obligation du port du masque en extérieur ; Nathalie DULIZE rappelle l'organisation du restaurant scolaire, conforme au protocole.

Les Vœux aux Preyens, Preyennes prévus le 14 janvier 2022 ne pourront se tenir en présentiel. Une vidéo, comme l'an dernier, est envisagée.

Décision lors du prochain Conseil de février 2022 quant au maintien du repas des Aînés.

François GRAND propose l'organisation d'une collecte des sapins de Noël par les Agents Communaux le lundi 10 janvier.

Vote : 13 voix pour (pouvoir compris).

Une annonce par supports informatiques sera faite en ce sens.

Fibre : depuis 2 jours, la fibre est accessible pour environ 2/3 des foyers. Une communication sera faite en ce sens.

Fin de la séance : 20h20

LES ANNEXES:





MAIRIE DE PREY
PLACE RENE CARDIN
27220 PREY

AVIS

Constatacion de l'état d'abandon de sépultures perpétuelles concédées depuis 30 ans au moins et où la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans

- Le Maire de la commune de Prey (Eure),

- En application des articles L.2223-17, L.2223-18 et R2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon, il sera procédé dans le cimetière de Prey, **le 26 MARS 2022 à 10 heures**, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions listées ci-dessous :

- 1- N° plan 185 délivré le 17/11/1955 sous le n° 71, demande présentée par Monsieur ARNAULT Fernand, pour y fonder la sépulture de Monsieur ARNAULT Fernand.
- 2- N° plan 186 délivré le 06/03/1954 sous le n° 69, demande présentée par Monsieur COENT Maurice, pour y fonder la sépulture particulière de Monsieur JOSEPH Marie.
- 3- N° plan 188 délivré le 06/03/1954 sous le n° 65, demande présentée par Monsieur ROZE André pour y fonder la sépulture de Madame ROZE DARMAGNAC.
- 4- N° plan 189 délivré le (pas de date) sous le n° 63, demande présentée par Mademoiselle LORMET pour y fonder la sépulture de Madame LORMET.
- 5- N° plan 190 délivré le 06/03/1954 sous le n° 61, demande présentée par Monsieur AZE Jean pour y fonder la sépulture de la famille AZE MAGNARD.
- 6- N° plan 295 délivré le 11/12/1936 sous le n° 55, demande présentée par Madame DOURDET pour y fonder la sépulture de Monsieur DOURDET Eugène.
- 7- N° plan 296 délivré le 27/05/1934 sous le n° 53, demande présentée par monsieur RADIGUET Félix pour y fonder la sépulture de Monsieur RADIGUET Félix.
- 8- N° plan 297 délivré le 18/01/1934 sous le n° 51, demande présentée par Monsieur MUGARD Charles pour y fonder la sépulture de lui-même et sa famille.
- 9- N° plan 74 délivré le 15/11/1900 sous le n° 15, demande présentée par Madame Veuve CHEVREL Auguste pour y fonder la sépulture de sa famille.
- 10- N° plan 73 délivré le 18/05/1898 sous le n° 13, demande présentée par Monsieur PREY Ferdinand pour y fonder la sépulture particulière de Madame PREY née DURBECQ.

- 11- N° plan 72 délivré le 16/06/1896 sous le n° 11, demande présentée Monsieur DEMAIRE Fulgence pour y fonder la sépulture de Madame DEMAIRE née LASSEUR.
- 12- N° plan 68 délivré le 18/08/1892 sous le n° 3, demande présentée par Madame PERRIER née LEVITRE Elisa pour y fonder la sépulture particulière de Monsieur TURLURE Jean.
- 13- N° plan 67 délivré le 26/12/1891 sous le n° 1, demande présentée par Madame Veuve PELEY née BOUCHER Aimée pour y fonder la sépulture particulière de Monsieur et Madame PELEY Désiré et Aimée.
- 14- N° plan 63 délivré le 25/10/1893 sous le n° 8, demande présentée par Monsieur DELOUIS Jacques pour y fonder la sépulture particulière de Madame DELOUIS née LEDOUX Madeleine.
- 15- N° plan 447 gravé au nom de ALBAN PICARD Donné, aucun document en notre possession.
- 16- N° plan 55 délivré le 09/04/1902 sous le n° 24, demande présentée par Monsieur GUILLE Flavian pour y fonder la sépulture particulière de la famille de Monsieur et Madame GUILLE.
- 17- N° plan 54 délivré le 17/12/1903 sous le n° 26, demande présentée par Madame Veuve CORNEILLE née ROCHE Prudence pour y fonder la sépulture particulière de Monsieur et Madame CORNEILLE.
- 18- N° plan 51 délivré le 22/07/1908 sous le n° 30, demande présentée par Monsieur CHEFDEVILLE Albert pour y fonder la sépulture de lui-même et sa famille.
- 19- N° plan 46, gravé au nom de BRUNET POIRIER, aucun document en notre possession.
- 20- N° plan 245, gravé au nom de JOURDAIN VALLEE, aucun document en notre possession.
- 21- N° plan 262, gravé au nom de TRIPET ep LAIZE Appoline, aucun document en notre possession.
- 22- N° plan 263, gravé au nom de LAIZE Gérard, aucun document en notre possession.
- 23- N° plan 264, gravé au nom de LAIZE André, aucun document en notre possession.
- 24- N° plan 265, gravé au nom de ROZE Lucien, aucun document en notre possession.
- 25- N° plan 266, gravé au nom de LARDEUR Gery née DELAINE, aucun document en notre possession.
- 26- N° plan 352, gravé au nom de RENOUF, aucun document en notre possession.
- 27- N° plan 353, tombe enfant, aucun document en notre possession.